

Docteur Jekyll le 15 juillet 2008 dans le journal Libération

« [...] Il m'a paru nécessaire et urgent d'alerter mes collègues sur les **méthodes inhumaines et dégradantes** qui accompagnent souvent la mise en œuvre de la politique d'immigration du gouvernement français. [...] Les présidents de Conseils généraux sont détenteurs de la tutelle et de l'autorité parentale des jeunes « sans papiers » : les mineurs isolés. Aussi, **comment ne pas réprouber les méthodes utilisées à l'égard des enfants placés sous notre protection et des personnes qui les soutiennent ?**

[...] Parce que l'on ne peut pas fonder sur des examens médicaux avilissants, contestés par la communauté scientifique, la détermination de l'âge précis d'un individu, nous devons refuser de voir pratiquer des tests osseux et génitaux (examen pileux) sur ces jeunes.

[...] A [...] cela nous avons été confrontés en Bretagne. Contre [...] cela, nous nous sommes élevés : en soutenant J., un jeune lycéen arraché à ses cours, placé en rétention et contraint de subir un test osseux censé déterminer son âge réel [...]

Il ne s'agit pas d'une pétition de principe car je sais que nous pouvons être entendus. **Dominique Versini**, la défenseure des enfants - que j'avais rencontrée et interpellée sur ces questions - **recommande désormais au Premier ministre de prohiber les tests osseux et leurs corollaires. Leur marge d'erreur reconnue est de 18 mois, ce qui les rend totalement aléatoires et vains pour déterminer la majorité d'un adolescent. Est-ce admissible de traiter ces jeunes, déjà psychologiquement fragilisés par une vie tourmentée, comme des fossiles soumis à examens de datation ? Et justifier, ensuite, une expulsion si le verdict, à partir d'une simple radiographie osseuse, prédit qu'ils ont dépassé les 18 ans ?**

Engagés dans la construction d'une société plus harmonieuse, plus solidaire et, en un mot, plus fraternelle, les présidents de Conseils généraux sont fondés à agir. Ils ne sauraient cautionner une politique déshumanisante, ne serait-ce que par leur silence. L'humanité n'est pas un état à subir, c'est une dignité à conquérir, écrivait Vercors. Dans cet esprit de résistance, nous demandons que les personnes, notamment mineures, qui n'ont d'autre tort que de vouloir s'établir sur notre territoire, soient traitées avec respect, dignité et humanité. »

Qui suis-je ?

Le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Mister Hyde depuis 2010 dans la vraie vie

En 2010, je rencontre le Procureur de la République chargé d'ordonner les tests médicaux contre les mineurs isolés étrangers. Sous prétexte d'un afflux de mineurs dans mon département, je lui demande d'accélérer les procédures de détermination de l'âge des mineurs isolés étrangers qui se présentent en Ille-et-Vilaine. **Par cette collaboration, je tolère l'utilisation des tests médicaux contre les mineurs isolés étrangers.**

Depuis, je sais que des dizaines de jeunes mineurs isolés étrangers subissent « de force » les tests médicaux qui prétendent déterminer l'âge. **Je n'informe pas ces jeunes de leur droit de refuser ces tests.**

Je sais qu'un médecin légiste aux pratiques douteuses est chargé par le Procureur de réaliser ces tests. Non seulement ce médecin multiplie les atteintes à la déontologie médicale (je me tais) mais, en plus, ce médecin utilise –selon les mots du docteur Jekyll– des « *méthodes inhumaines et dégradantes* » : comme des « *fossiles soumis à examens de datation* », on « force » des enfants à subir des tests osseux « *aléatoires et vains pour déterminer la majorité d'un adolescent* », à subir des palpations génitales, à subir des examens pileux, à subir des comptages de dents, etc. Bref, on les traite comme on traitait les « nègres » dans les marchés à esclaves ! **Je me tais encore.**

A partir de 2010, j'accepte le verdict de ces tests médicaux pour sélectionner les mineurs isolés étrangers qui me sont confiés. Je me mets ainsi à expulser du dispositif de l'aide sociale à l'enfance des mineurs isolés déclarés majeurs par les tests médicaux négriers. Docteur Jekyll avait pourtant souligné qu'il était scandaleux d'expulser des enfants sur la base de ces tests.

En 2012, des avocat-e-s saisissent le Juge des Tutelles et parviennent à faire annuler les décisions qui conduisent à expulser – sur la base des tests médicaux – les mineurs isolés étrangers de l'aide sociale à l'enfance. Je décide d'exercer mon droit de recours contre les jugements du Juge des Tutelles.

En 2013, pour les audiences à la Cour d'appel de Rennes, j'engage un avocat qui utilise l'argument des tests médicaux (et même l'argument du physique des jeunes) pour justifier mes recours. Ce ne sont pas moins de 30 jeunes pour lesquels je laisse justifier la majorité en utilisant l'argument des tests médicaux du Procureur. Verdict de la Cour d'appel en mai.

Qui suis-je ?

Le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine